

RAPPORT N° 04/5-67
au Conseil Municipal

OBJET

CREATION DE POSTES A L'EFFECTIF COMMUNAL

Adjoint d'Animation - 18 postes

Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles à temps non complet - 5 postes

Pour les besoins des services, il est nécessaire de procéder à la création des postes suivants au tableau des effectifs :

- 18 postes d'Adjoint d'Animation pour le recrutement de Techniciens d'Insertion et de Techniciens d'Animation ;
- 5 postes d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 31 heures.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul Victoria
René-Paul VICTORIA

**DELIBERATION N° 04/5-67
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 12 novembre 2004**

OBJET

CREATION DE POSTES A L'EFFECTIF COMMUNAL

Adjoint d'Animation - 18 postes

Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles à temps non complet - 5 postes

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 04/5-67 du Député-Maire présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve la création des postes suivants à l'effectif communal :

- 18 postes d'Adjoint d'Animation pour le recrutement de Techniciens d'Insertion et de Techniciens d'Animation ;
- 5 postes d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 31 heures.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 19 NOV. 2004


DEPUTE-MAIRE
[Signature]
René-Paul VICTORIA